

Pôle Police municipale des Hauts de France



Bulletin 05-2019

Cher(e) collègue et ami(e),

La manifestation du 09 Mai 2019 a été un succès dans toute la France même si les médias comme à leurs habitudes ont boycotté les informations-les revendications des agents(es) de la Fonction Publique (Etat, Hospitalière et Territoriale).

Vous avez été nombreux(ses) à vous mobiliser dans les différents départements des Hauts de France pour montrer votre mécontentement à l'encontre du gouvernement MACRON qui veut détruire notre statut, supprimer les postes de fonctionnaires ou de non-remplacement et pour embaucher des contractuels(les) en CDD avec des salaires de misère en dehors de tous cadres statutaires....

Les français(ses) ne sont pas dupes des manœuvres gouvernementales sur les mesures annoncées économiques à la demande de l'Europe pour porter atteinte à la fonction publique par la suppression de postes de fonctionnaires, de services publics voir porter une atteinte grave à la sécurité publique par le non-remplacement d'urgentistes et infirmiers(ères) dans les Centres Hospitaliers ou disparitions de maternités....

Le C.H.L de Lens est un exemple concret car malgré l'intervention de députés et sénateurs pour dénoncer à corps et à cris la tristesse de ce Centre Hospitalier, rien n'est fait pour le moment et les conséquences sont importantes au préjudice des malades !!!

Lors de la manifestation du 09 Mai 2019 à LENS en inter-syndicale, un représentant de chaque organisation syndicale a été reçu par le Sous-Préfet de Lens pour remettre une pétition commune pour la défense du service public signé par les agents(es) de la Fonction Publique et également porter à la connaissance de celui-ci nos revendications.

Lors de cet entretien, les représentants syndicaux ont attiré l'attention de celui-ci sur les plus bas salaires de la Fonction Publique Territoriale des agents de catégorie C, le blocage du point d'indice-du P.P.CR, le régime indemnitaire lié à la manière de servir mais également la disparition de services publics qui met en danger les collectivités Territoriales situées dans les zones rurales.

De rappeler également que le projet de loi de « transformation de la fonction publique » n'apporte aucune réponse positive à la demande des administrés(es) et encore moins à la demande des organisations syndicales qui se sentent bafoués dans un dialogue social inexistant voir outrancier lorsque que le gouvernement annonce que les fonctionnaires français ne travaillent pas 35h, de la remise en cause de la participation à certaines instances paritaires, du jour de carence et autres que vous lirez lors de la parution du texte de loi.

De signaler également au représentant de l'Etat que la création de Maisons de Services Publics n'apportera pas de réponses positives aux administrés(es). On le voit avec les cartes d'identités décentralisées où des personnes âgées doivent s'inscrire sur internet pour réaliser une pré-demande et faire des kilomètres en zone rurale pour finaliser leurs demandes. Ce n'est pas à nos yeux cela notre conception du SERVICE PUBLIC.

Toute l'équipe, Maryse, Sandrine et Jean-Paul des Hauts de France vous souhaitent bonne lecture.

Sommaire

INFORMATION NATIONALE

- Vente de muguet : quelques règles à respecter
- Actes de violence et de vandalisme à Paris : la commission des lois formule 9 propositions pour le maintien de l'ordre
- Principe du casseur-payeur : quelles conséquences pour les communes ?
- Fonction publique : le gouvernement veut "professionnaliser" les épreuves de recrutement
- Un nouveau guide pour prendre en compte le risque d'inondation dans les plans locaux d'urbanisme
- Armement des polices municipales : le ministère de l'Intérieur veut laisser le choix aux maires
- Projet de loi relatif à la transformation de la fonction publique : examen en commission des lois Les jeudi 2 mai et vendredi 3 mai 2019, la commission des lois a examiné le projet de loi relatif à la transformation de la fonction publique.
- Et après le 9 mai !

LOIS DECRETS ARRETES CIRCULAIRES

- Loi : Maintien de l'ordre public lors des manifestations - Publication de la loi
- Décret : Coupe du monde féminine de la FIFA 2019 - Mise en œuvre de la restriction d'accès à certaines personnes
- Décret : Agents territoriaux placés en congé de maladie à la suite d'un accident de service ou d'une maladie professionnelle - Modification du régime des droits
- Décret : De nouvelles règles sanitaires pour les baignades artificielles
- Décret : Dons alimentaires - Conditions dans lesquelles les commerces de détail doivent mettre en place un plan de gestion de la qualité
- Décret : conditions dans lesquelles les commerces de détail s'assurent de la qualité du don lors de la cession à une association habilitée
- Décret : mise en bière de corps dans un cercueil
- Décret : Usage des aéronefs civils circulant sans personne à bord
- Arrêté : Pour information - Dérogation à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises de plus de 7,5 tonnes de PTAC, dans le cadre des élections européennes des 25 et 26 mai 2019
- Arrêté : accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments d'habitation collectifs et des maisons individuelles lors de leur construction, des établissements recevant du public lors de leur construction et des installations ouvertes au public lors de leur aménagement, des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public
- Définition de trois réseaux routiers à portée nationale ouverts à la circulation de transports exceptionnels
- Circulaire : Pour information... Présentation de la loi visant à renforcer et garanti le maintien de l'ordre public lors des manifestations
- Circulaire sur la lutte contre les discriminations et les propos haineux
- Circulaire : Doctrine d'emploi des référents sûreté
- Circulaire : Ouverture du casier judiciaire national pour les élections européennes du 26 mai 2019 et aux modalités de délivrance du bulletin n°2 électoral
- Circulaire fonctionnement des centres provisoires d'hébergement

- Circulaire : Le dispositif de participation citoyenne
 - Circulaire : Généralisation du dispositif d'anti-démarrage par éthylotest électronique sur proposition des commissions médicales en charge du contrôle médical de l'aptitude à la conduite
-

JURISPRUDENCE

- Licenciement d'un fonctionnaire territorial pour insuffisance professionnelle - Précision sur la procédure à suivre et notamment sur la communication des pièces figurant dans son dossier
 - L'autorité territoriale peut librement se réorganiser et modifier l'affectation des fonctionnaires concernés dès lors que le changement n'a pas ou peu de conséquence sur leur situation
 - Accident de VTT causé par un dispositif d'évacuation des eaux pluviales situé dans un jardin public - Responsabilité partagée entre la commune et la communauté d'agglomération
 - Condition nécessaire pour que le régime de la permanence trouve à s'appliquer
 - Une commune peut être tenue d'indemniser les victimes des agissements de harcèlement moral imputés à un maire condamné à payer des dommages-intérêts sur ses deniers personnels
 - Agent contractuel – Contrat abusif
 - Droit de bénéficier d'une reprise d'ancienneté d'un militaire qui, après avoir réussi les épreuves d'accès à un concours de la fonction publique, a été placé en position de détachement
 - Majoration de pension au titre de l'enfant du conjoint
 - NBI – Prescription quadriennale
 - Accident de service – Imputabilité
 - Droit pour un ancien militaire nommé dans la fonction publique civile de bénéficier d'une reprise d'ancienneté
 - Location : un salon-séjour constitue-t-il 2 pièces habitables ?
 - Véhicule abandonné : que se passe-t-il en cas d'absence de fourrière municipale ?
 - Maladie professionnelle et préjudice sexuel
 - La destruction du bien d'autrui implique-t-elle une remise en état à l'identique ?
-

QUESTIONS REPONSES PARLEMENTAIRES

- Prise en charge d'ordures déposées sur une route hors agglomération
- Carence dans les gardes des médecins en milieu rural : conséquence lors des décès
- Eglises : augmentation des actes de malveillance
- Accueil des gens du voyage - Rappel de la réglementation en vigueur
- Danger des bandes cyclables à contresens des voies de circulation
- Recrudescence des dégradations et profanations de lieux de cultes chrétiens
- Panneaux de limitation de vitesse en agglomération
- Législation sur l'utilisation des nouveaux modes de déplacement
- Utilisation des lanceurs de balle de défense
- Missions des policiers municipaux
- Accès aux fichiers
- « Gilets jaunes » et condamnations
- Circulation des fauteuils roulants sur les pistes cyclables
- Transfert de la responsabilité du maire dans le domaine des déchets
- Fonctionnaires privés d'emploi – Contribution des collectivités

- Fonctionnaires privés d'emploi – Rémunération
- Armement obligatoire des policiers municipaux ... la réponse du Ministre de l'Intérieur
- Point d'indice
- Evolution statutaire des policiers municipaux
- Formation des policiers municipaux au maniement des armes : lacry, et bâton
- Formation des policiers municipaux en fonction du parcours professionnel
- ASVP : pas bombe lacrymogène ...
- Contrôle concernant les utilisations de la carte mobilité inclusion
- Réglementation concernant le jour de fermeture des boulangeries
- Encadrement de l'utilisation des trottinettes électriques et gyropodes
- Possibilité pour les maires de secteur de Marseille de participer à la prévention de la radicalisation sur leur territoire
- Perception des droits de place par les policiers municipaux
- Revalorisation de la carrière des cadres de la police municipale
- Réglementation applicable aux pétards et autres pièces d'artifice – Rappel
- Renseignement de proximité et maires
- Coût des obligations légales de débroussaillage
- Utilisation des caméras-piétons par la police municipale
- Contrôle des établissements de cinquième catégorie sans sommeil recevant du public
- Courriers déposés dans une mairie à l'attention d'un conseiller municipal
- Gestion des chats errants
- Accès au fichier FOVES pour les policiers municipaux
- FPS et verbalisations assistées par ordinateur (VAO) vi les LAPI
- Caméra filmant l'accès à une propriété privée depuis la voie publique

BIBLIOTHEQUE

- Maintien de l'ordre public lors des manifestations - Publication de la loi
- Obligation de publicité des emplois vacants sur un espace numérique commun aux trois fonctions publiques
- Cartes de stationnement pour personnes handicapées - Publication du Guide (AVRIL 2019)
- Comment agir face au harcèlement sexuel au travail ?
- Présentation de la loi visant à renforcer et garanti le maintien de l'ordre public lors des manifestations
- Généralisation du dispositif de préfiguration d'éthylotest antidémarrage (EAD)
- Vente de muguet : quelques règles à respecter - communiqué Avril 2019
- Préparation des stationnements des grands groupes de gens du voyage
- Une circulaire (4 avril 2019) signée de la ministre de la Justice, Nicole BELLOUBET, vient d'être rendue publique, consacrée à « la lutte contre les discriminations, les propos et les comportements haineux ».
- Accidents de service - Maladies professionnelles - Guide pratique des procédures
- Prise en charge d'ordures déposées sur une route hors agglomération

BON A SAVOIR

- Cartes de stationnement pour personnes handicapées - Publication du guide
- Mes Aides et Mes Droits Sociaux : quelle différence ?
- TPE et PME : un guide pour vous accompagner dans la commande publique

- Atteintes à la santé et à l'environnement : un site sécurisé pour recueillir les alertes
- Quels documents remettre au salarié à la fin de son contrat ?
- GUIDE CIDB
- Trottinettes électriques, monoroues, gyropodes, hoverboard : ce qui va changer
- Attention au moustique tigre !
- Infraction routière : un simulateur en ligne pour connaître les sanctions
- Harcèlement moral au travail : quels recours ?
- Entrée en vigueur du nouveau formulaire de demande à la MDPH
- Conduire à l'étranger : permis français ou permis international ?
- Réseaux sociaux : quelles obligations déontologiques pour les fonctionnaires

INFORMATIONS REGIONALES | PRESSE | SYNDICALES

- Centre de gestion du Pas-de-Calais
- COMMUNIQUE DES ORGANISATIONS SYNDICALES CGT, CFTC, FO, FA/FPT, UNSA, DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU PAS-DE-CALAIS

OFFRE D'EMPLOI

- Nord | Pas-de-Calais | Picardie | Aisne | Oise | Somme

Pôle Police municipale des Hauts de France



Ce sommaire vous a donné l'envie d'en savoir plus.
Rien de plus simple :

Adhérez !



BULLETIN D'ADHESION OU RENOUELEMENT D'ADHESION AU POLE POLICE MUNICIPALE DES HAUTS DE FRANCE

Nom et Prénom : _____

Grade et Fonction : _____

Adresse personnelle : _____

Adresse professionnelle : _____

 personnel : _____  professionnel : _____

Adresse électronique : _____

* L'adhésion en isolé pour 2019 est de 72€. 66% sont déductibles des impôts. Pour les personnes imposables préciser le montant de l'adhésion sur votre déclaration des revenus. Pour les non imposables 66% du montant de l'adhésion leur sera reversée par la Trésorerie des finances publiques.

A faire parvenir à :
FAFPT | Union Régionale Hauts de France
Pôle Police- Service comptabilité | 45 rue de l'Union 59150 Wattrelos

VOS CONTACTS REGIONAUX		
NORD	PAS DE CALAIS	PICARDIE
DERNONCOURT Maryse ✉ : mader59@hotmail.com ou ✉ : polepolice5962@gmail.com	LESTIENNE Jean-Paul Pole Police de Harnes ✉ : paulaje@wanadoo.fr ☎ : 06.15.28.01.60	AISNE représentant en cours ✉ : ☎ : OISE représentant en cours ✉ : ☎ :